

Berne, le 2 décembre 2025

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Au volant, pas touche à l'alcool

Un accident grave sur dix imputable à l'alcool

Malgré une forte prise de conscience des dangers, l'alcool reste l'un des principaux facteurs de risque sur la route. Un accident grave sur 10 est lié à l'alcool et trois automobilistes sur dix déclarent conduire, au moins de temps en temps, après avoir consommé deux verres d'alcool ou plus. Face à une telle situation, le BPA lance une nouvelle campagne rappelant les conséquences graves que peut avoir l'alcool au volant.

La conscience des dangers liés à une conduite sous l'emprise de l'alcool est globalement élevée au sein de la population suisse, notamment chez les jeunes conductrices et conducteurs. Beaucoup renoncent donc à boire avant de prendre le volant. Toutefois, le nombre d'accidents graves ou mortels principalement dus à l'alcool demeure élevé. Entre la conscience du risque et le comportement adopté, on constate un dangereux fossé.

L'alcool reste l'un des compagnons de route les plus dangereux

Sur les routes suisses, quatre automobilistes sur 100 sont testé-es positif-ves à l'alcool, et pour quatre automobilistes sur 1000, le taux d'alcool dans le sang est supérieur à la limite autorisée par la loi. Telles sont les conclusions d'une étude du BPA réalisée en 2023. Bien que ces chiffres semblent modestes à première vue, les effets qui en découlent sont graves. En 2024, 448 personnes ont été grièvement blessées ou tuées dans des accidents imputables à l'alcool. Sur la période de 2020 à 2024, l'alcool a joué un rôle dans un accident grave sur dix en moyenne. Les travaux de recherche sont sans appel : même une faible quantité d'alcool augmente le risque d'accident et de blessures.

Après une baisse observée jusqu'en 2017, le nombre d'accidents graves liés à l'alcool est de nouveau en hausse. Cela s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'accidents impliquant des véhicules tels que les vélos électriques ou les trottinettes électriques. L'alcool est, là aussi, l'un des principaux facteurs à l'origine de ces accidents. Il est même un facteur central dans près de 40 % des accidents individuels de trottinette électrique.

Nouvelle campagne : « Au volant, pas touche à l'alcool »

Des mesures demeurent nécessaires, comme l'illustre le sondage du BPA auprès de la population consacré à cette thématique. Trois automobilistes sur dix déclarent conduire, au moins de temps en temps, après avoir bu deux verres d'alcool ou plus. Et quelque 10 % ne font pas clairement le lien entre consommation d'alcool et risque d'accident.

Le BPA lance donc une nouvelle campagne afin de rappeler les risques de l'alcool au volant et de réduire le nombre d'accidents liés à l'alcool. Un visuel marquant montre des verres à boissons alcoolisées se transformant en cactus épineux. Il s'agit de sensibiliser au fait que consommer des boissons en apparence inoffensives peut vite avoir des conséquences graves sur la route. Le message est clair: l'alcool et

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

la conduite ne font pas bon ménage; surtout en cette période où l'on trinque allègrement, mais où les routes hivernales et la faible luminosité appellent à la plus grande vigilance. D'où la règle d'or : au volant, pas touche à l'alcool.

Le BPA balaie les idées reçues.

À travers cette campagne, le BPA corrige certaines idées largement répandues et rappelle certains points.

- L'alcool altère la capacité de conduire, même à un taux inférieur à la limite autorisée par la loi.
- Des accidents graves peuvent également se produire sur des trajets familiers lorsqu'on conduit sous l'emprise de l'alcool.
- Prendre le volant dans un état alcoolisé n'est pas anodin: on met en danger sa vie et celle des autres.
- Les contrôles d'alcoolémie peuvent avoir lieu n'importe où et à n'importe quelle heure.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.